

DOSSIER N° 1

Les démarches pour adopter en Colombie



Dernière mise à jour : Mars 2012

Madame, Monsieur,

Ce dossier s'adresse à ceux qui s'interrogent sur l'adoption en Colombie. Vous trouverez ci-joint un ensemble d'informations générales qui vous aideront utilement dans votre projet d'adoption d'un enfant colombien. Pour les étapes ultérieures, une fois votre agrément obtenu, nous tenons à votre disposition d'autres documents (Dossier 2 : Comment constituer le dossier de demande d'adoption en Colombie; Dossier 3 : Le voyage : informations sur les procédures en Colombie lorsqu'un enfant vous sera proposé et sur la ville où vous vous rendrez; Dossier 4 : les démarches à effectuer dès votre retour). Nous vous adresserons ces dossiers en temps utile, sur simple demande de votre part.

L'APAEC est une association de parents adoptifs qui se propose, entre autres objectifs, d'aider dans leurs démarches les candidats à l'adoption en Colombie. Précisons toutefois que l'APAEC n'est pas un organisme autorisé qui confie des enfants en adoption et qu'elle n'a aucun pouvoir pour accélérer les dossiers, ni en France, ni en Colombie.

Les candidats à l'adoption étant très nombreux à demander des conseils et les membres de l'APAEC étant tous des bénévoles, nous avons essayé, en rédigeant ces pages, de répondre aux nombreuses questions que vous pouvez vous poser. Sans doute ne sommes-nous pas exhaustifs et sans doute aurez-vous besoin de nous recontacter. Sachez toutefois qu'en raison des nombreuses demandes qui nous parviennent, les lignes téléphoniques de nos permanences ou de nos délégués régionaux sont souvent encombrées. Soyez patients : si la ligne est occupée, c'est que votre interlocuteur consacre à un autre candidat le temps et la disponibilité qu'il vous consacrera à votre tour. Profitez-en pour lire ces documents qui contiennent parfois la réponse à vos questions. Rejoignez-nous aussi sur notre forum (<http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionColombie>) où vous pourrez poser des questions, trouver des réponses sur la FAQ (Foire Aux Questions), recevoir des renseignements et échanger des idées.

L'APAEC étant une association loi 1901 qui ne fonctionne sans aucune subvention, ses moyens sont très restreints. Nous nous permettons de vous joindre un formulaire d'adhésion qui vous permettra d'être avisés par courrier de toutes les manifestations que nous organisons, d'être informés des dernières informations importantes que nous avons pu recueillir en Colombie ou ailleurs et de lire dans notre LETTRE DE L'APAEC des témoignages, des conseils et des analyses sur tout ce qui concerne l'adoption en Colombie et la vie de l'association.

En outre, pour vous plonger dès maintenant dans " l'ambiance " de cette adoption, vous trouverez également jointe une bibliographie sur l'adoption (le dossier N° 2 contient une bibliographie sur la Colombie et le dossier N° 3 des livres pour enfants consacrés à l'adoption).

Un dernier mot pour vous dire que l'aventure dans laquelle vous voulez vous lancer est exaltante mais que **l'attente sera longue**, les délais actuels avoisinant avec les 4 ans une fois le dossier accepté par l'ICBF. Votre itinéraire sera probablement ponctué de découragement, d'exaspération et d'impatience que nous essaierons de vous aider à gérer, mais sachez que la ténacité et l'optimisme sont récompensés. D'autres qui, avant vous, ont fait et refait ces démarches peuvent en témoigner.

Nous vous souhaitons bon courage. Soyez assurés que vous nous trouverez toujours à vos côtés le long de ce chemin.

I - QU'EST - CE QUE L'A.P.A.E.C. ?

Fondée en 1981 en réponse à un programme télévisuel donnant une image faussée de l'adoption en Colombie, l'Association des Parents Adoptifs d'Enfants Colombiens est une association loi 1901 dont le but est la défense des intérêts des enfants adoptés en Colombie et de leurs familles. Elle compte aujourd'hui quelque 1300 familles adhérentes (parents adoptifs ou candidats à l'adoption) et près de 300 sympathisants. Tous les dirigeants de cette association sont entièrement bénévoles.

Depuis l'an 2000, l'adhésion à l'APAEC est de 36 € par an et par famille. Cette somme permet de mettre en place une véritable chaîne de solidarité entre ses membres. Elle couvre les frais de fonctionnement (informatique, courriers, photocopies, etc.) et l'édition d'un journal trimestriel, « La Lettre de l'APAEC », une fenêtre ouverte sur l'adoption en Colombie.

Les buts de l'APAEC sont multiples :

VEILLER

Veiller à ce que l'image de l'adoption dans le public ne soit pas déformée et **surveiller** la justesse des informations sur l'adoption en Colombie (et, dans la mesure de ses possibilités, sur le pays lui-même) transmises par les médias.

Se mobiliser à chaque fois que nécessaire pour la défense de cette adoption internationale (ratification de la Convention de La Haye, 1998, ou circulaire Guigou, 1999, par exemple).

PARTICIPER

Etre présents dans le mouvement national et international de l'adoption : Convention de La Haye et sa ratification, Rapport et Lois Mattéi, Circulaire Guigou, loi Nicollin et création de l'AFA, liens étroits avec d'autres associations de parents adoptifs dont le Mouvement pour l'Adoption sans Frontières, dont l'APAEC est membre fondateur, Enfance et Familles d'Adoption, contacts avec les médias (articles de journaux, participation à des émissions de radio ou de télévision).

Entretenir des relations privilégiées, suivies et constructives avec les autorités compétentes, les institutions, les associations, les œuvres colombiennes et françaises concernées par l'adoption (Ambassades, Consulats, AFA, SAI, I.C.B.F., Ministères des Affaires Étrangères, Ministères des Affaires Sociales, etc.).

INFORMER

Informer les candidats à l'adoption en Colombie, à partir des témoignages de ses adhérents ayant récemment adopté mais aussi grâce à des contacts directs avec l'Ambassade de Colombie à Paris ou de France à Bogotá, l'I.C.B.F. colombien, les œuvres privées en Colombie, la Mission pour l'Adoption Internationale de Paris, etc., de même qu'avec son réseau de correspondants en Colombie

Mettre en place des permanences téléphoniques et diffuser des dossiers d'informations sur l'ensemble des procédures avant, pendant et après l'adoption.

Créer et entretenir des délégations régionales dans toute la France, pour être au plus près des besoins et offrir une écoute proche, ainsi qu'un forum, « Adoption Colombie », avec modérateurs.

Expliquer aux partenaires colombiens les procédures légales françaises et les attentes des postulants et les **rassurer** sur le devenir des enfants qu'ils ont confiés à des parents français.

FORMER

Assurer la formation de ses membres et de ses cadres par des sessions spécialisées sur l'adoption en Colombie ainsi que sur les modifications régulières du droit et des procédures en France. Mises en places depuis bientôt dix ans, les réunions thématiques annuelles de l'APAEC permettent de **procure**r les connaissances relatives aux institutions des deux pays à toutes les personnes intéressées.

REUNIR

Organiser des espaces de fête (pique-niques régionaux et nationaux, anniversaires, etc..) et de réflexion (groupes de parole, conférences, etc..) à l'intention de ses membres et de leurs enfants, de même qu'à toute personne intéressée.

Mettre sur pied des réunions d'information sur l'adoption en Colombie, destinées aux postulants (témoignages de parents, réponses aux questions sur les réalités du pays et les procédures).

Participer à des manifestations franco-colombiennes (fête nationale colombienne chaque année en juillet à Paris, Transat Le Havre-Carthagène, Fêtes des mères colombiennes, concerts, colloques, etc.).

AIDER

Soutenir financièrement et matériellement, dans la mesure des moyens de l'association, des œuvres ou institutions colombiennes afin qu'elles continuent à accueillir des enfants, adoptables ou non (achat de matériel, envoi de vêtements, dons, etc..).

Apporter sa solidarité lors d'évènements douloureux qui touchent le pays d'origine ou d'accueil des enfants : par exemple, tremblement de terre de la zone caféière (Armenia – Pereira) en 1999 ou l'état d'urgence après les inondations meurtrières de 2010, création d'une bibliothèque-ludothèque pour les enfants non scolarisés d'un quartier (Sosiego) d'une banlieue défavorisée de Bogotá, financement de matériel médical pour le traitement d'enfants porteurs de becs-de-lièvre, soutien d'une association de rescolarisation d'enfants des rues de Cali, dotation pour garderie et aide alimentaire à Bogotá et Pasto entre autres, participation à l'achat d'un dispensaire à Barrancabermeja, dons en matériel à des ICBF régionaux, achat de matériels scolaires pour diverses structures, de fournitures culturelles (instruments de musique), de matériel spécifique pour enfants handicapés, , parrainages thérapeutiques, etc.

L'APAEC est une association autonome : Elle ne vit que grâce aux cotisations de ses membres, aux bénéfices réalisés lors de manifestations (tombolas, pique-niques, soirées, etc.) et aux dons des bienfaiteurs désirant apporter leur soutien.

L'APAEC n'est pas un organisme autorisé pour l'adoption (OAA) : Elle n'est pas autorisée à engager et/ou suivre les procédures d'adoption, mais a pour vocation d'informer ses adhérents et participer à la réflexion sur l'adoption.

L'APAEC propose un **site Internet** à l'adresse suivante : <http://www.apaec.org>

un **forum de discussion** : <http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionColombie>, pour les familles adoptives et les candidats à l'adoption en Colombie.

et un forum pour les enfants, adolescents et adultes adoptés :

<http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptesEnColombie>

Toutes ces activités ont incité le gouvernement colombien à élever l'APAEC, en la personne de son Président, au grade d'officier de l'Ordre National du Mérite en 2003, légitimation et reconnaissance de l'association par le pays d'origine de ses enfants.

En 2009, l'APAEC a été reconnue d'utilité publique par les autorités françaises et, à ce titre, envoi à ses cotisants et donateurs des reçus en vue de déduction fiscale.

II – QUE VOUS APPORTE L'APAEC ?

1. **Dans un premier temps, ce dossier n° 1** que vous avez entre les mains, ainsi qu'un accompagnement continu sous forme de témoignages et d'informations (en contactant nos permanences téléphoniques et/ou nos délégués régionaux dont la liste figure ci-après) ainsi qu'un forum
<http://fr.groups.yahoo.com/group/AdoptionColombie>
2. **Par le biais de votre adhésion**, la Lettre de l'APAEC, trimestrielle, et des invitations à toutes les manifestations que nous organisons.
3. **Dès votre choix fait de constituer votre dossier pour la Colombie**, nous vous enverrons sur simple demande le dossier n° 2 contenant :
 - tous les renseignements pour vous aider à constituer le dossier que vous réclame l'œuvre colombienne ou l'ICBF (Instituto Colombiano de Bienestar Familiar)
 - notre traduction française du formulaire de la "Solicitud de Adopción" de l'ICBF ainsi que des conseils pratiques pour élaborer votre dossier.
 - une bibliographie non exhaustive sur la Colombie.
4. **Quand viendra l'heure de partir, l'APAEC vous confiera le dossier n° 3 et les fiches-villes appropriées**, donnant en fonction de votre destination en Colombie :
 - ◇ Une liste de lieux d'hébergement mise à jour,
 - ◇ Une liste d'avocats exerçant dans la ville où vous adoptez,
 - ◇ La liste des démarches que vous aurez à effectuer sur place,
 - ◇ Des conseils de fraîche date sur ce qui concerne la ville, l'œuvre et les éventuelles formalités,
 - ◇ Des coordonnées de familles venant de rentrer de la ville où vous vous rendez et acceptant d'être sollicitées,
 - ◇ Un questionnaire qui nous permet de garder en permanence nos dossiers à jour.

L'A.P.A.E.C une association qui vit

Son Conseil d'Administration se réunit chaque mois

Des délégations régionales sont mises en place

Elle organise chaque année :

- * Un débat concernant l'adoption avec des invités de renom au cours de son Assemblée Générale
- * Des rencontres quand l'occasion se présente
- * Des manifestations de tous types (festives, ludiques, informatives, etc...)

Elle rassemble régulièrement ses adhérents, sympathisants et amis pour des fêtes qui ont pour but d'aider financièrement les œuvres ou associations colombiennes.

Enfin, elle édite un journal "LA LETTRE DE L'APAEC", qui se veut un lien entre les adhérents mais aussi un moyen de vous renseigner sur toutes les questions touchant à l'adoption internationale.

III - L'ADOPTION EN COLOMBIE

LES ENFANTS ADOPTABLES

Tous les enfants confiés en adoption par l'Institut Colombien de Bienestar Familiar (ICBF) ou les œuvres privées de Colombie sont des enfants légalement déclarés abandonnés (jugement d'abandon ou consentement éclairé du tuteur légal). Ils ne quitteront le territoire colombien qu'avec un jugement d'adoption plénière en faveur des parents qui viennent les chercher.

Les enfants colombiens ne sont pas tous, et de loin, de type européen. En effet, le long des côtes (Carthagène, Buenaventura, etc.) et à Cali, les enfants sont plutôt noirs. Au sud-est du pays, ils sont de type indien. Pour les deux tiers, ils sont, comme la population colombienne dans son ensemble, un superbe métissage de ces trois ethnies dominantes.

Par rapport à l'ensemble des enfants adoptables, la proportion des bébés diminue depuis quelques années. Les bébés sont proposés en priorité aux couples colombiens, qui adoptent de plus en plus. Actuellement, les délais d'attente pour un enfant de moins de trois ans (liste des 0/2ans) sont de plus de trois années une fois le dossier accepté par l'ICBF et mis sur liste d'attente (info : novembre 2008). Et l'ICBF devient très regardant quant au contenu des enquêtes psychosociales contenues dans les dossiers. Les demandes de compléments d'enquêtes sont très nombreuses, même quand des compléments ont déjà été faits en amont suite à une demande de l'AFA au moment du PMR.

Un très grand nombre d'enfants sont abandonnés à tous âges avec un passé plus ou moins mouvementé et plus ou moins douloureux mais leur intégration se déroule, dans la plupart des cas, sans difficulté majeure après une période d'adaptation réciproque. En règle générale, les enfants sont bien préparés à l'adoption.

A noter : Les responsables de l'ICBF et des œuvres d'adoption ont souvent du mal à satisfaire les demandes trop fermées des postulants à l'adoption (ex : "un enfant de type européen"). La préférence est donc donnée aux candidatures les plus ouvertes, mais il est important au moment où vous remplirez la "Solicitud de Adopción" de faire part de vos réticences (âge, type, handicap, etc.) correspondant à vos limites.

LES INSTITUTS OU OEUVRES QUI CONFIENT DES ENFANTS

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) est l'équivalent de notre ASE. Il a son centre administratif national à Bogotá et des centres régionaux dans les différentes provinces du pays. Il joue également le rôle d'Autorité Centrale, selon la définition de Convention de La Haye sur la coopération en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993. **Si vous décidez de vous adresser à l'ICBF, votre demande doit être adressée, par l'intermédiaire de l'AFA (Agence Française de l'Adoption), à l'ICBF National à Bogotá** qui assure la gestion administrative des dossiers puis les dirige vers ses centres régionaux, chargés de confier les enfants qui leur sont remis. Si vous vous adressez à une œuvre privée colombienne qui accepte les démarches individuelles, votre dossier devra également transiter par l'AFA.

Lorsqu'il s'agit d'une deuxième adoption en Colombie, vous pouvez demander à adopter dans la même région. Sachez toutefois que si la Régionale n'a aucun enfant correspondant à vos critères ou une importante liste d'attente, cette demande peut allonger les délais.

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar étant un Institut National, il gère un nombre considérable d'enfants de tous âges à confier, mais aussi un nombre considérable de demandes. Toutes les autres adresses sont celles d'œuvres privées. Elles sont toutes autorisées par l'Autorité Centrale colombienne et travaillent sous délégation de l'ICBF.

ATTENTION : Certaines œuvres ne confient des enfants que par l'intermédiaire d'organismes français autorisés pour l'adoption. (voir liste page 11)

NOTE IMPORTANTE :

Depuis le 1^{er} novembre 1998, les procédures d'adoption doivent être conformes aux dispositions de la Convention de la Haye, ratifiée par la France et la Colombie.

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

VOTRE DEMANDE

La Convention de la Haye stipule que le dossier complet doit être exclusivement transmis par l’Autorité Centrale du pays d’accueil (en l’occurrence l’AFA ou l’OAA français qui a reçu délégation de l’Autorité Centrale). Toutefois, pour les œuvres colombiennes (casas de adopción) acceptant des candidatures individuelles, il est recommandé d’envoyer directement une lettre de motivation, sans passer par l’AFA. Une éventuelle réponse positive constituera ainsi un point de départ pour les démarches finales auprès de cet organisme.

ATTENTION : Les autorités colombiennes exigent que les candidats à l’adoption fassent le choix entre une candidature via l’ICBF et une candidature via une œuvre privée (casa de adopción). L’AFA ne pourra donc envoyer qu’un seul dossier. Si après avoir envoyé un dossier à l’ICBF, les candidats optent pour une œuvre privée, l’AFA demandera le retour du dossier ICBF.

A) L'ICBF (Instituto Colombiano de Bienestar Familiar)

Dans sa nouvelle ligne technique (janvier 2008), l’ICBF donne le contenu attendu des enquêtes psychologiques et sociales à joindre au dossier. Nous avons réalisé une traduction de ces documents, que vous trouverez ici et que nous vous conseillons de lire très attentivement car il est tout à fait possible que votre profil de futurs parents ne corresponde pas aux attentes de l’ICBF. La procédure repose sur le **principe de l’Auto-Sélection**, qui consiste à évaluer soi-même sa conformité aux critères présentés. Si vous ne répondez pas à ces critères, vous prenez le risque d’être refusés. Mais il existe un peu de souplesse : motivez fortement votre demande. Il est évident qu’un trop grand écart entre les souhaits de l’ICBF et les vôtres risquent de faire refuser votre demande, et par conséquent de vous faire dépenser une somme d’argent pour rien (environ 500 euros). Le non respect de ces critères entraîne une demande systématique de complément d’informations auprès des services de l’ASE qui ont émis ces documents voire un rejet du dossier par l’ICBF Vérifiez donc bien la teneur de ces deux rapports avant de les envoyer.

Qui peut adopter en Colombie ?

. Les conjoints mariés :

- * n’ayant pas d’enfant,
- * ayant un (ou plusieurs) enfant biologique ou adopté

. Les célibataires, veufs/veuves ou divorcé(e)s :

- * demandant une fratrie,
- * demandant des enfants de plus de 8 ans,
- * demandant un enfant à particularités physiques ou mentales.

De plus, l’âge des postulants (au moment de l’instruction de la demande) constitue également un facteur fondamental pour l’attribution d’un enfant.

L’ICBF a édicté les règles suivantes, qui peuvent néanmoins être parfois appliquées avec une certaine souplesse :

Age des Postulants	Age de l’enfant
De 25 à 38 ans	0 à 2 ans (2 ans et 11 mois)
De 39 à 41 ans	3 à 4 ans (4 ans et 11 mois)
De 42 à 44 ans	5 à 6 ans (6 ans et 11 mois)
45 ans et plus	7 ans et plus
Célibataire	8 ans et plus

L’âge des postulants est pris en compte à la mise sur liste d’attente (et non pas à l’attribution qui peut intervenir plusieurs années après)

Lorsque vous êtes déjà parent d’un enfant et que vous souhaitez en accueillir un second plus jeune, l’ICBF tient compte de l’âge de votre aîné.

Dès que vous aurez votre agrément ou pour le moins la date de la commission, contactez l’APAEC ou votre délégué régional afin que nous puissions vous envoyer le dossier n° 2, dans lequel vous trouverez toutes les informations concernant la constitution de votre dossier pour la Colombie.

B) Les œuvres privées

Vous pouvez, pour multiplier vos chances, écrire à toutes les œuvres acceptant les candidatures libres. Il est préférable que cette lettre soit écrite en espagnol ; elle n'a toutefois pas besoin d'être traduite par un traducteur agréé.

Certaines œuvres demandent que l'on remplisse une "Solicitud" avant de faire leur sélection. Ce document devra être rempli en espagnol.

L'ACCEPTATION DE VOTRE DEMANDE

Dans les semaines ou les mois qui suivent (délai variable selon les institutions et selon la période), l'institution vous confirmera que votre demande est acceptée et que vous êtes sur la liste d'attente.

Ce délai peut être plus ou moins long selon que vous demandez un tout petit ou une fratrie, un enfant grand ou à particularité.

Les très jeunes enfants sont proposés préférentiellement aux Colombiens, qui adoptent de plus en plus. A titre d'information, il y a eu 241 enfants adoptés par des Français en 2009 et 369 en 2010.

Quand enfin, vous apprendrez qu'un enfant vous est confié et que vous pouvez penser au départ, reprenez contact avec nous. Nous vous enverrons le dossier N° 3 et la fiche-ville correspondante, actualisés en permanence, qui vous proposeront des lieux d'hébergement, des informations sur la ville où vous allez, des conseils pour les démarches administratives sur place, des tarifs préférentiels pour vous rendre en Colombie. Nous vous indiquerons également les coordonnées de personnes qui, ayant adopté au même endroit que vous, peuvent vous faire bénéficier de leur expérience récente.

IV - LE SEJOUR EN COLOMBIE

Vous devez prévoir un séjour d'une durée moyenne de 5 semaines, et 6 semaines si l'adoption est prononcée à Bogota, région dont la durée du séjour est la plus longue (déc.2011). Certaines procédures ont duré jusqu'à 12 semaines. Le séjour est long car le jugement d'adoption plénière est prononcé en Colombie. Vous ne pourrez quitter la Colombie qu'en possession de ce jugement d'adoption plénière, d'une nouvelle fiche d'état civil de l'enfant, de son passeport et du visa d'entrée en France.

Les passeports colombiens seront établis au format électronique (biométrique) à Bogota et les régionales. Il faudra compter un **délai maximum de 8 jours** pour l'émission d'un passeport dont la demande a été faite sur le territoire Colombien.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte ce délai dans le cadre de votre séjour sur place.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site du ministère des Affaires étrangères Colombien : **<http://www.pasaportes.gov.co>**

L'enfant vous est confié dès votre arrivée par l'ICBF régional ou par l'oeuvre. La présence des deux conjoints est indispensable pour la remise de l'enfant et certaines démarches les premiers jours (variables selon les institutions). Au bout d'une dizaine de jours, l'un des deux conjoints peut en principe repartir s'il le doit (après avoir effectué un certain nombre de formalités pour procuration, à définir avec l'avocat).

V - LE BUDGET

Ce budget type demande à être sans cesse réactualisé mais a pour but de vous donner un ordre de grandeur.

AVION :

Il y a quelques années, l'APAEC a pris des contacts avec l'Espace Air France de Bâle-Mulhouse. Cette agence a été transférée à Nancy, où M. Jean-Christophe Malafaye et son équipe sont à la disposition des adoptants au **03 83 35 06 01** pour les faire bénéficier des meilleurs tarifs (Tempo 2, 3 ou 4) aux conditions particulières réservées aux adoptants (2x23 kg de bagages par personne et 12 kg maxi en cabine ; supplément forfaitaire pour un 2^{ème} bagage : 55 euros ; modification du voyage aller : 80 euros, modification de la date du retour : 1ère modif gratuite, 2ème modif 120 euros, à condition de trouver des places au même tarif sur le vol désiré. S'il n'y a pas de place dans la même catégorie, Air France fera un réajustement tarifaire). Les cartes Fréquence Plus sont compatibles et les billets se règlent et s'obtiennent via Internet. On peut les joindre par courrier électronique à l'adresse suivante : mail.agencenancy@airfrance.fr

Ces tarifs ne sont pas différents de ceux des autres agences, mais ces personnes ont été sensibilisées aux problèmes des adoptants, connaissent bien les tarifs possibles et vous donneront toutes les explications nécessaires.

N'oubliez pas de vous recommander de l'APAEC.

Rappelons toutefois que les vols Iberia via Madrid ou Lufthansa via francfort sont moins chers, mais pour ceux qui désirent voler sur Air France (seul vol direct entre Paris et Bogota à l'heure actuelle), cette agence est un lieu où vos interlocuteurs connaissent les tarifs particuliers qui vous sont proposés, ce qui n'est pas le cas partout.

Il est également possible d'obtenir des tarifs préférentiels sur IBERIA (via Madrid), qui dessert avec des correspondances relativement pratiques de nombreuses villes du sud de la France.

A l'heure actuelle,

AIR FRANCE prend en charge le billet Paris Province à condition que la ville d'où vous partez soit desservie par cette compagnie ou ses affiliés. Des frais de dossier vous seront seulement demandés.

FRAIS d'AVOCAT :

Ils tournent actuellement entre 1300 et 1500 euros en moyenne (les tarifs varient considérablement selon que l'avocat est rattaché à une œuvre ou indépendant et selon qu'il est sur Bogotà ou dans une ville de province et du périmètre de son intervention).

SEJOUR :

Il faut compter 90 à 120 €/jour/famille en pension complète dans des hôtels ou des pensions de bonne classe que nous pouvons vous suggérer à partir de l'expérience d'autres adoptants.

FRAIS ADMINISTRATIFS SUR PLACE : Eux aussi sont très variables selon les institutions. Ils représentent les frais de traduction pour env. 500 €, auxquels s'ajoutent des frais annexes dont le visa de l'enfant au Consulat (15 €), les apostilles (env. 10 €/documents), les actes de naissance (env. 25 €), le passeport (env. 53 €) et les frais de photocopies, légalisation L'ensemble représentant environ 250 € (déc 2011).

VI - DUREE DES PROCEDURES

En raison d'une recrudescence des demandes, il est raisonnable de prévoir au minimum 4 ans entre le jour de votre première lettre à l'AFA et le jour où vous rencontrerez votre enfant. Pour les fratries de trois enfants ainsi que les enfants de plus de huit ans, les délais sont beaucoup plus courts, quelques mois à peine pouvant séparer la mise sur liste d'attente de l'attribution.

La Secrétaire Générale

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

VII - ŒUVRES OU ORGANISMES AGREES LOCALEMENT

ORGANISMES ACCEPTANT LES CANDIDATURES LIBRES

ORGANISME	ADRESSE	TEL.	FAX
INSTITUTO COLOMBIANO DE BIENESTAR FAMILIAR	Grupo Nacional de Adopciones Avenida 68 - Calle 64-01 Apartado Aéreo N° 18116 BOGOTA www.icbf.gov.co	00 57 1 437 76 30 ou 2321-2322-2324 2325-2326	00 57 1 310 85 74
CASA DE LA MADRE Y EL NIÑO	Calle 48 N° 28-30 Apartado Aéreo n° 75268 Zona 2 BOGOTA www.la-casa.org email: lacasa@la-casa.org	00 57 1 268 74 00 00 57 1 268 75 92	00 57 1 268 10 08
FUNDACIÓN PARA LA ADOPCIÓN DE LA NIÑEZ ABANDONADA- "F.A.N.A."	Carrera 96 N° 156B –10/18 Suba Apartado Aéreo N° 051023 BOGOTA	00 57 1 686 03 24 00 57 1 681 50 37	00 57 1 686 06 02
LOS PISINGOS	Avenida 7 N° 158-41 BOGOTA www.lospisingos.com e-mail : sadopcion@lospisingos.com	00 57 1 670 86 86	00 57 1 672 97 93
LOS CHIQUITINES	Centro de Adopción Chiquitines Calle 22 N° 126-54 Avenida El Banco - Pance Apartado Aéreo 034516 CALI www.telesat.com.co/chiquitines email : chiquitinesadopciones@emcali.net.co	00 57 2 555 14 85	00 57 2 555 24 00

ORGANISMES IMPOSANT L'INTERMEDIAIRE D'UN OAA EN FRANCE

ORGANISME	ADRESSE	TEL.	FAX
"LOS NIÑOS DE AYUDAME"	Calle 128 N° 8-53 Apartado Aéreo n° 102697 BOGOTA 10	00 57 1 258 33 90 00 57 1 216 05 38	00 57 1 216 44 06
FUNDACIÓN "LOS PISINGOS"	Avenida 7A n° 157-91 Apartado Aéreo N° 50090 BOGOTA www.lospisingos.com email : sadopcion@lospisingos.com ou adopcioneslospisingos@yahoo.com	00 57 1 671 85 91 00 57 1 671 77 78 00 57 1 670 86 86	00 57 1 672 97 93
CASITA DE NICOLAS	Carrera 50 n° 65-23 Apartado Aéreo n° 3800 MEDELLIN www.lacasitanicolas.com email casitanicolas@epm.net.co	00 57 4 263 80 86	00 57 4 211 42 42
C.R.A.N. (CENTRO DE REHABILITACIÓN Y ADOPCIÓN DEL NIÑO) A cessé d'effectuer en 2006 des adoptions en France	Transversal 66 N° 164-30 BOGOTA www.cran.org.co email cran@cran.org.co	00 57 1 681 49 40 00 57 1 681 35 99	00 57 1 684 74 04

Nota : Apartado Aéreo signifie Boîte Postale. Envoyez le courrier à l'A.A. (sans indiquer l'adresse de la rue).

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

OEUVRES FRANÇAISES AUTORISÉES POUR LA COLOMBIE

FAMILLE ADOPTIVE FRANÇAISE, OEUVRE ADOPTIVE LYONNAISE, OEUVRE DES TOUT PETITS A BORDEAUX,
DIAPHANIE, RENAÎTRE, MÉDECINS DU MONDE, ARC EN CIEL

(Vérifiez si ces OAA sont agréés dans votre département avant de les contacter)

VIII - L'APAEC PROCHE DE VOUS

Le réseau de correspondants régionaux de l'APAEC s'étoffe et s'organise.

Chaque département est couvert par un délégué régional (**voir tableau ci-dessous**), que vous pouvez contacter pour toute question, et lorsque vous avez besoin qu'on vous envoie de la documentation (dossiers 2,3, ou 4, fiche ville, etc ...).

Leurs missions :

- Etre proches des parents : les délégués favorisent les contacts humains. Au-delà de la mission première de l'APAEC, qui est d'informer, les délégués souhaitent rencontrer, échanger, rassurer, partager.
- Favoriser des rencontres de parents : en "amont" ou en "aval" de l'adoption, ces réseaux de parents sont une force pour chacun d'entre nous.

NOMS DES DELEGUES REGIONAUX PAR DEPARTEMENT

01 Ain : Béatrice ARSAC	02 Aisne : Nathalie et Pierre JACQUEMONT
03 Allier : Jérôme et Kristel TAILLARDAT	04 Alpes de Haute-Provence : Philippe MANGUY
05 Hautes-Alpes : Philippe MANGUY	06 Alpes Maritimes : Philippe MANGUY
07 Ardèche : Géraldine BLOCH DASSAU	08 Ardennes : Karine GOZLAN
09 Ariège : Aurélie VIGUERARD	10 Aube : Karine GOZLAN
11 Aude : Muriel HERMANTIER	12 Aveyron : Muriel HERMANTIER
13 Bouches-du-Rhône : Philippe MANGUY	14 Calvados : Sandrine et Laurent GERARD
15 Cantal : Jérôme et Kristel TAILLARDAT	16 Charente : Claude-Anne MAILLOCHAUD
17 Charente-Maritime : Claude-Anne MAILLOCHAUD	18 Cher : Anne LABOUR
19 Corrèze : Anne-Sophie BRUNIE	20 Corse : Philippe MANGUY
21 Côte-d'Or : Aline MORIAU	22 Côtes d'Armor : Sylvie GUITTON et Myriam TANGUY
23 Creuse : Anne-Sophie BRUNIE	24 Dordogne : Claude-Anne MAILLOCHAUD
25 Doubs : Hélène SCHNEIDER	26 Drôme : Géraldine BLOCH DASSAU
27 Eure : Sandrine et Laurent GERARD	28 Eure-et-Loire : Anne-Catherine GIROUX
29 Finistère : Sylvie GUITTON et Myriam TANGUY	30 Gard : Muriel HERMANTIER
31 Haute-Garonne : Aurélie VIGUERARD	32 Gers : Daniel VIDOU
33 Gironde : Claude-Anne MAILLOCHAUD	34 Hérault : Muriel HERMANTIER
35 Ille-et-Vilaine : Sylvie GUITTON et Myriam TANGUY	36 Indre : Anne LABOUR
37 Indre-et-Loire : Anne LABOUR	38 Isère : Claudie LEMERCIER
39 Jura : Aline MORIAU	40 Landes : Daniel VIDOU
41 Loir-et-Cher : Anne LABOUR	42 Loire : Jérôme et Kristel TAILLARDAT
43 Haute-Loire : Jérôme et Kristel TAILLARDAT	44 Loire-Atlantique : Sonia ARONDEL-LECOQ
45 Loiret : Anne LABOUR	46 Lot : Aurélie VIGUERARD
47 Lot-et-Garonne : Aurélie VIGUERARD	48 Lozère : Muriel HERMANTIER
49 Maine-et-Loire : Sonia ARONDEL-LECOQ	50 Marne : Sandrine et Laurent GERARD
51 Marne : Karine GOZLAN	52 Haute-Marne : Karine GOZLAN
53 Mayenne : Sonia ARONDEL-LECOQ	54 Meurthe-et-Moselle : Hélène SCHNEIDER
55 Meuse : Laurence FRANCOIS-ANDRE	56 Morbihan : Sylvie GUITTON et Myriam TANGUY
57 Moselle : Laurence FRANCOIS-ANDRE	58 Nièvre : Aline MORIAU
59 Nord : Nathalie et Pierre JACQUEMONT	60 Oise : Nathalie et Pierre JACQUEMONT
61 Orne : Sandrine et Laurent GERARD	62 Pas-de-Calais : Nathalie et Pierre JACQUEMONT
63 Puy-de-Dôme : Jérôme et Kristel TAILLARDAT	64 Pyrénées-Atlantiques : Daniel VIDOU
65 Hautes-Pyrénées : Daniel VIDOU	66 Pyrénées-Orientales : Muriel HERMANTIER
67 Bas-Rhin : Laurence FRANCOIS-ANDRE	68 Haut-Rhin : Laurence FRANCOIS-ANDRE
69 Rhône : Béatrice ARSAC	70 Haute-Saône : Hélène SCHNEIDER
71 Saône-et-Loire : Aline MORIAU	72 Sarthe : Sonia ARONDEL-LECOQ
73 Savoie : Claudie LEMERCIER	74 Haute-Savoie : Béatrice ARSAC
75 Paris : Véronique PROMITOR	76 Seine-Maritime : Sandrine et Laurent GERARD
77 Seine-et-Marne : Armelle LEBRETON	78 Yvelines : Anne-Catherine GIROUX
79 Deux-Sèvres : Catherine et Hervé BRECHOTTEAU	80 Somme : Nathalie et Pierre JACQUEMONT
81 Tarn : Aurélie VIGUERARD	82 Tarn-et-Garonne : Aurélie VIGUERARD
83 Var : Philippe MANGUY	84 Vaucluse : Philippe MANGUY
85 Vendée : Catherine et Hervé BRECHOTTEAU	86 Vienne : Catherine et Hervé BRECHOTTEAU
87 Haute-Vienne : Anne-Sophie BRUNIE	88 Vosges : Hélène SCHNEIDER
89 Yonne : Aline MORIAU	90 Territoire de Belfort : Hélène SCHNEIDER
91 Essonne : Armelle LEBRETON	92 Hauts-de-Seine : Anne-Catherine GIROUX
93 Seine Saint-Denis : Véronique PROMITOR	94 Val-de-marne : Véronique PROMITOR
95 Val d'Oise : Véronique PROMITOR	DOM-TOM : Sonia ARONDEL-LECOQ

COORDONNEES DES DELEGUES REGIONAUX (par ordre alphabétique)

NOM - PRENOM	DEPARTEMENTS COUVERTS	ADRESSE	TEL.DOM.	
ARONDEL-LECOQ Sonia patrice.le-coq@orange.fr	44-49-53-72 DOM TOM	14 impasse de galbé 53960 BONCHAMP	02 43 90 75 99 06 61 94 97 80	De préférence après 20h
ARSAC Béatrice paecrhonealpes@gmail.com	01-69-74	Lot sur Varines 3 imp. Alexandre Sala 01500 ST DENIS EN BUGEY	09 51 71 10 97	
BLOCH DASSAU Géraldine dassau@free.fr	07-26	1 Impasse des moulines 07200 SAINT SERNIN	04 75 39 62 81 09 53 86 62 81	Après 21H30
BRECHOTTEAU Catherine et Hervé herve.brechotteau@aliceadsl.fr	79-85-86	26 rue de la Croix Jadaud 85120 ANTIGNY	02 51 51 69 27	
BRUNIE Anne-Sophie annesobrunie@orange.fr	19-23-87	24 rue du Gué de Verthamont 87000 LIMOGES	05 55 01 55 17	
FRANCOIS-ANDRE Laurence laurence-francois@bbox.fr	55-57-67-68	15 Rue des fraisiers 57140 WOIPPY	03 87 60 64 28 06 60 34 67 68	
GERARD Sandrine et Laurent grenouille.lemoine@wanadoo.fr	14-27-50-61 76	Route de la Pommeraye 14100 OUILLY LE VICOMTE	02 31 32 54 70	
GIROUX Anne-Catherine ac.giroux@yahoo.fr	28-78-92	80 rue Spontini 75116 PARIS	06 09 82 74 87	à partir de 21h.
GOZLAN Karine karine.gozlan@wanadoo.fr	08-10-51-52	14 Rue des Troprès ZA de Culoison 10150 STE MAURE	03 25 73 98 27 06 62 52 73 77	
GUITTON Sylvie TANGUY Myriam e-mail commun : deleguesapaecbretagne@live.fr	22-29-35-56	3 rue Amiral JF de La Villéon 22120 POMMERET La Ville Pelée 22230 MERDRIGNAC	09 61 34 90 26 02 96 28 41 48	Jeu di Ven dredi 20h00 -21h30 Lundi Mardi 20h00-21h30
HERMANTIER Muriel muriel.herm@orange.fr	11-12-30-34 48-66	Impasse des Prés 30260 SAINT CLEMENT	04 66 80 12 61	Lundi de 21h00 à 22h30.
JACQUEMONT Nathalie et Pierre apaecnord@yahoo.fr	02-59-60-62 80	9 Rue de la tourberie 62180 VERTON	03 21 09 43 45	le soir après 21h
LABOUR Anne famillelabour@bbox.fr	18-36-37-41 45	2 Impasse Franier 18400 SAINT FLORENT SUR CHER	02 48 20 48 69	
LEBRETON Armelle darblay15@yahoo.fr	77-91	4 rue François Rude – 91250 SAINT GERMAIN LES CORBEIL	09.50.98.91.04 06.09.33.26.68	
LEMERCIER Claudie apaec_isere@yahoo.fr	38-73	232 impasse des verchères 38500 COUBLEVIE	04 76 65 70 26	A partir de 20h30, du lundi au vendredi

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

COORDONNEES DES DELEGUES REGIONAUX (par ordre alphabétique)

NOM - PRENOM	DEPARTEMENTS COUVERTS	ADRESSE	TEL.DOM.
MAILLOCHAUD Claude-Anne clodanne16@yahoo.fr	16-17-24-33	« Chez salot » 16110 RIVIERES	05 45 64 74 49 après 20h30 sauf mardi et jeudi
MANGUY Philippe et Marilyne manguy.philippe@wanadoo.fr	04-05-06-13 20-83-84	35 av Cdt Camille Suzanne 83700 SAINT RAPHAEL	04 94 19 44 19
MORIAU Aline aline.moriau@wanadoo.fr	21-39-58-71 89	Les Hauts de Marobin 7 rue Marcel Proust 71100 SAINT REMY	03 85 48 93 61
SCHNEIDER Hélène Inschneider@yahoo.fr	25-54-70 -88 90	82 Rue Léonard Bourcier 54000 NANCY	03 83 30 77 54 06 09 70 59 76
PROMITOR Véronique promitor.veronique@gmail.com	75-93-94-95	48 rue de l'ancien parc. 95820 BRUYERES SUR OISE	06 31 84 35 90
TAILLARDAT Jérôme et Krystel kris.jeje@wanadoo.fr	03-15-42-43 63	1 chemin des Roudadoux 63122 CEYRAT	04 73 61 31 47
VIDOU Daniel daniel.vidou@gmail.com	32-40-64-65	66 chemin du Piqueur 64230 ARTIGUELOUVE	05 59 83 19 48
VIGUERARD Aurélie aurelieviguerard@hotmail.com	09-31-46-47 81-82	Pech de Cor 46 110 BETAILLE	06 88 59 29 65

Si vous n'arrivez pas à joindre votre délégué régional, contactez une des permanences téléphoniques :

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES TROIS SOIRS PAR SEMAINE

Lundi : Anne VACOSSIN-PAS

09.77.02.44.68

21h00 à 22h30

Mardi : Anne-Catherine GIROUX

01.45.53.31.09. ou 09.66.83.71.34.

21h00 à 22h30

Mercredi : Evelyne TRINCKQUEL

06.66.86.29.78.

20h30 à 22h00

Capacité de résilience, élaboration de vécus négatifs, affrontement à la souffrance, aides et développement des capacités de dépassement, moments significatifs et projections.

- **Conduite par rapport à la perte :**

Capacité de résilience face à des pertes significatives spécialement le deuil de l'infertilité et son vécu, l'acceptation des multiples sentiments qui sont engendrés et leurs effets sur l'estime de soi, la confiance en soi, la relation de couple et l'adaptation sociale. Dans les situations dans lesquelles

existe un antécédent de problème de fertilité et que le couple ait eu recours à la procréation médicalement assistée, il est demandé de faire ressortir l'étape du processus médical, car celui-ci engendre une usure physique et émotionnelle, raison pour laquelle il sera préférable qu'il ait pris fin et que l'adoption naisse du désir mûri et pensé du couple de former une famille en acceptant la filiation adoptive.

- **Motivations pour adopter :**

Est requise l'exploration des raisons poussant chacun des postulants et le couple, à former une famille par l'adoption. Il est important d'identifier la motivation principale de chacun et du couple, en plus des autres motivations, par ordre d'importance. Comment la vie individuelle et de couple sans enfants est imaginée.

- **Attentes par rapport à l'enfant :**

Rapprochement et acceptation à partir de l'imaginaire de l'enfant biologique jusqu'à la réalité de la filiation adoptive. On explorera les attentes des postulants par rapport à l'enfant comme : sexe, couleur de peau, état de santé, entre autres. Ce qui précède afin d'effectuer un rapprochement entre l'enfant idéal et l'enfant réel à partir des caractéristiques du couple et des critères techniques de l'ICBF.

- **Aspects caractéristiques des modèles éducatifs et relationnels qui orienteront la relation parents enfants :**

Il est important d'établir les modèles et les pratiques d'éducation qui seront utilisés avec l'enfant, lesquels doivent être évalués avec les postulants afin de chercher à ce qu'ils soient adéquats et socialement acceptés. Pour cela, on devra reprendre, le cas échéant, des expériences d'éducation des enfants du couple. L'évaluation de l'éducation des postulants est également valable pour identifier les aspects de celle-ci qu'ils apprécient et n'apprécient pas. D'autre part, il est nécessaire d'aborder l'organisation familiale et le temps dédié à l'enfant, pour définir lequel du couple partagera davantage d'activités avec l'enfant et assumera davantage sa prise en charge et son éducation. Ceci sera important au moment de définir l'âge de l'enfant (présélection des parents) lorsque ceux-ci appartiennent à une catégorie d'âge différente, étant donné que l'âge de l'enfant sera déterminé par la relation avec la personne qui sera davantage en contact quotidien avec lui.

- **Attitude par rapport à l'histoire de l'enfant et sa famille biologique :**

Il est important de comprendre que les parents biologiques occuperont toujours une place dans la vie de l'enfant et par conséquent dans la famille. Pour comprendre les circonstances qui peuvent entourer l'enfant après l'adoption, on devra identifier les circonstances pouvant amener un enfant à être déclaré adoptable, les causes amenant les parents à donner leurs enfants en adoption ou les privant de l'autorité parentale, les sentiments de ces parents face à cette situation, les antécédents des parents biologiques, les craintes par rapport aux parents biologiques, l'évaluation de l'histoire de l'enfant en tant qu'élément important de son identité.

- **Etablissement des liens :**

Lorsqu'on suppose qu'il existe une relation entre l'adoption et le postulant, en plus de ce qui précède, on évaluera le degré du affectif et on établira si l'adoption répond à l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Avis psychologique par rapport à la capacité mentale et morale :**
Comme résultat de son enquête, le professionnel chargé de l'enquête psychologique, devra établir si la famille remplit les conditions de capacité mentale et morale requises. En outre, le professionnel pourra recommander le nombre d'enfants, l'âge (identifier l'âge de l'enfant à l'intérieur de la tranche d'âges) ou justifier la variation si celui-ci correspond à l'intérêt supérieur de l'enfant.
- **Nom et signature de la personne qui élabore le rapport, sa profession et la date du rapport.**

Avenida Carrera 68 N°64C-75 PBX 437 76 30
Information, plaintes et réclamations 01 8000 918080
<http://www.icbf.gov.co>
Bogota, D.C. - Colombie

BIENESTAR FAMILIAR

Liberté et Ordre

REPUBLIQUE DE COLOMBIE

MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE

INSTITUT COLOMBIEN DU BIENESTAR FAMILIAR

SOUS-DIRECTION DES INTERVENTIONS DIRECTES

ANNEXE N°2

MODELE DE RAPPORT D'ENQUETE SOCIALE

L'enquête sociale nous permet d'établir l'aptitude sociale de la famille et le contexte de vie dans lequel l'enfant évoluera avec sa famille par rapport à laquelle l'information devra être obtenue au moyen d'entretiens avec les postulants de manière individuelle et en couple, avec la famille élargie, de visites au domicile, de vérifications des références personnelles relatives à la famille, d'analyse de des schémas « ecomapa » (*schéma des relations avec l'environnement) et « genograma » (*schéma des relations intra-familiales), qui contribuent parmi d'autres techniques à les visualiser dans leur réseau familial et social. Le professionnel se situera non seulement comme celui qui évalue une situation concrète mais comme celui qui permet la réflexion des postulants afin que ceux-ci puissent évaluer et comprendre ce que l'adoption implique ainsi que ses capacités, forces et limites pour assumer cette réalité.

En élaborant le rapport il sera important d'inscrire l'information obtenue par l'enquête qui devra développer au moins les aspects suivants :

Identification des personnes faisant partie de la famille :

Prénom :

Nom :

Date et lieu de naissance :

Age :

Carte d'identité :

Profession /occupation :

Société de rattachement :

Adresse de l'habitation :

Quartier :

Ville : Téléphone :

Adresse électronique :

- **Joindre le schéma « génograma » :** qui permet de visualiser l'intensité des relations intra-familiales et l'existence du réseau familial.
- **Joindre le schéma « ecomapa » :** qui permet de visualiser l'intensité des relations avec l'environnement, son réseau social : familles amies, entre autres.

• **Histoire personnelle, éducation et vie familiale de chaque postulant.**

Permet de déterminer quel a été le cadre de référence éducatif et affectif des postulants, d'identifier les forces et les faiblesses au cours de l'enfance et de l'adolescence, les relations intra-familiales dans la famille d'origine, les règles, punitions, expressions d'affection, utilisation du temps libre, communication, exercice de l'autorité, privations, valeurs, principes, habitudes, évaluation des modèles d'éducation reçue, sentiments d'acceptation ou de rejet par l'éducation reçue ; cursus d'études, histoire du travail, histoire des unions antérieures, cause de séparation ou

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

de divorce et leçons apprises. L'aspect culturel et le niveau d'études de la famille postulante doit s'évaluer selon le critère des caractéristiques du lieu d'origine et de résidence des postulants. En cas d'antécédents de santé ou handicap des postulants, on recherchera leur influence sur la dynamique familiale, le budget et l'éducation de l'enfant.

- **Dynamique de la relation de couple :**

On cherchera à établir la stabilité et l'harmonie de la relation au moyen de la conjugaison des indicateurs tels que : temps de vie commune, identification des rôles et satisfaction par rapport à l'exercice de ceux-ci, communication, cohésion et adaptation mutuelle, affectivité réciproque, prise de décisions, autonomie, valeurs (de cohabitation telles que respect, tolérance, solidarité, équité), capacités à la résolution pacifique des conflits, maniement adéquat des pressions, flexibilité et capacité d'adaptation aux changements, entre autres.

- **Connaissance et préparation des enfants présents dans la famille :**

Les enfants présents dans la famille devront être rencontrés pour évaluer leur connaissance, perception et préparation par rapport au projet et en fonction de leur âge ils devront prendre part à la décision relative au projet. Il est important que les enfants sachent comment l'arrivée d'un autre enfant transforme la dynamique familiale.

- **Connaissance, préparation et soutien de la famille élargie :**

Du fait que l'enfant inter-agit, apprend et se développe dans ce milieu il est important d'avoir la certitude que la famille l'accueillera et l'intégrera comme membre, qu'elle soutiendra les parents au cas où ce serait nécessaire pour sa socialisation et éducation et qu'en cas de décès subi ou accidentel des parents, elle l'accueillera et le protégera en sa qualité de parent, en acceptant les caractéristiques ethniques de l'enfant.

- **Intégration au réseau social :**

Relations de voisinage et avec des familles amies du fait que l'enfant inter-agit avec ses pairs. Identification des ressources institutionnelles, éducatives, communautaires et culturelles facilitant l'intégration et le développement intégral de l'enfant et apportant de l'aide aux parents au cas où ils en auraient besoin. Déterminer l'acceptation des caractéristiques ethniques de l'enfant dans l'environnement, spécialement pour les demandes à l'étranger qui acceptent des enfants de toute ethnie. Les rapports devront inclure au moins des références écrites ou des témoignages de personnes connaissant les postulants et pouvant attester de leurs aptitudes et attitudes relatives au développement de leur rôle de parents adoptifs.

- **Motivations à l'adoption :**

Qu'elles soient cohérentes avec les besoins de l'enfant, que prime le désir de satisfaire les besoins d'affection, de bien-être, et de famille pour un enfant qui n'en a pas et le désir d'être parents, d'établir un lien affectif, social et légal dans lequel il est entendu qu'existent des droits et des devoirs réciproques.

Il devra être prouvé par ceux qui souhaitent adopter que l'adoption n'est pas recherchée comme une solution aux problèmes de fertilité, de solitude, pour sauver la relation de couple, par conditionnement social et familial, pour le seul intérêt de donner un petit frère à l'enfant qu'ils ont déjà, pour des sentiments inspirés par la peine, la pitié par rapport à l'enfant c'est à dire pour des raisons humanitaires ou religieuses, pour améliorer exclusivement la situation économique d'un enfant, pour répondre à la pression sociale d'un enfant et toutes les solutions allant à contre courant de l'intérêt supérieur de l'enfant et basées uniquement sur l'intérêt des postulants.

- **Les modèles d'éducation qui orientent la relation parents enfant:**

Etablir les expériences d'éducation des postulants par rapport aux enfants s'il y en a, ceux de la famille et des amis ; l'évaluation qu'ils font de cette éducation, les aspects positifs qu'ils gardent, les aspects négatifs qu'ils rejettent ; l'établissement des modèles d'éducation qu'ils utiliseront avec leur enfant qui seront adéquats et socialement acceptés. Identifier de même quelle est l'organisation familiale, le temps consacré aux enfants, s'ils en

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

ont, et de l'enfant qui va arriver, qui s'en occupera durant leurs absences, qui dirigera le processus éducatif. Ces aspects seront en outre importants au moment de définir l'âge de l'enfant (pré-sélection) quand les postulants ont des âges situés dans des tranches différentes, auquel cas l'âge sera établi par rapport à la personne qui sera le plus en contact quotidien avec l'enfant.

Quand on désire adopter un enfant avec qui existe déjà une relation de vie commune, il est important d'évaluer les modes d'éducation qui s'exercent dans l'intention d'établir que l'enfant a des droits.

- **Conditions du logement et conditions économiques :**

Etablir les rentrées et les sorties habituelles, la provenance et la stabilité des rentrées; les crédits et hypothèques, économies et placements, biens, crises économiques importantes, causes, résolution de difficultés, élaboration du budget familial pour recevoir le nouveau membre; ce qui précède dans l'intention que l'enfant puisse trouver satisfaction à ses besoins matériels dans des conditions dignes et que son arrivée n'engendre pas de crise financière.

Le logement devra se trouver dans des conditions d'hygiène, de lumière et d'aération, de disponibilité d'espaces proportionnels au nombre de personnes faisant partie de la famille, espace destiné à l'enfant, disponibilité des services publics. Infrastructure physique solide et sûre. Pour vérifier les revenus on demandera des attestations établies par l'organisme de travail dans lesquelles figurera le poste, le temps de service et le salaire actuel, en cas de travail indépendant, il faudra présenter l'attestation d'un expert comptable ou la copie de la dernière déclaration de revenu.

Celle-ci devra avoir une date de délivrance inférieure à six (6) mois au moment de l'établissement de la demande.

Les conditions financières seront évaluées en tenant compte du contexte spécifique de l'endroit de résidence de la famille. Cela signifie que sans privilégier les conditions financières, cet aspect est seulement un des indicateurs intégrateurs pour sélectionner les familles adoptantes.

- **Parcours, prise de décision pour l'adoption et sa préparation :**

Il est important de connaître la procédure suivie par les postulants, depuis combien de temps ils ont pris leur décision, qui a participé à la prise de décision, le temps et le type de préparation. Dans les situations dans lesquelles il existe comme antécédents des problèmes de procréation, il sera nécessaire d'établir s'il y a eu un parcours médical et s'il est terminé, parce que celui-ci engendre une usure physique et émotionnelle, raison pour laquelle il sera préférable qu'il ait pris fin et qu'il ait été élaboré par le couple.

- **Etablissement de liens :**

En cas de supposition de l'existence d'une relation entre l'adopté et le postulant, en plus de ce qui précède, on évaluera le degré et le lien affectif et si l'adoption répond à l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Avis sur l'enquête sociale :**

Lequel devra établir si la famille remplit les conditions de capacité sociale et morale. En plus, le professionnel pourra suggérer l'âge, le sexe, l'ethnie de l'enfant et justifier des variations par rapport aux lignes directrices.

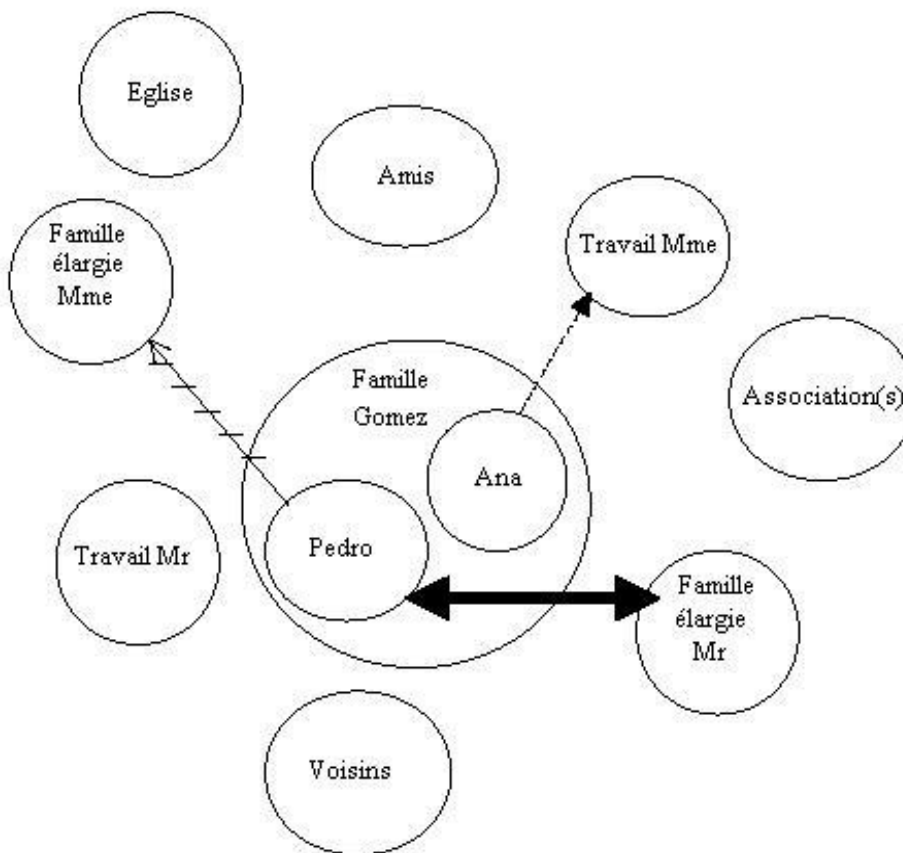
- **Nom et signature de la personne qui élabore, sa profession et la date du rapport.**

Avenida Carrera 68 N°64C-75 PBX 437 76 30
 Information, plaintes et réclamations 01 8000 918080
<http://www.icbf.gov.co>
 Bogota, D.C. - Colombie

BIENESTAR FAMILIAR

Liberté et Ordre

REPUBLIQUE DE COLOMBIE
 MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE
INSTITUT COLOMBIEN DU BIENESTAR FAMILIAR
SOUS-DIRECTION DES INTERVENTIONS DIRECTES



Le schéma « ecomapa » est un instrument très utile pour représenter graphiquement les relations d’une famille et/ou de ses membres avec l’environnement. Il permet de visualiser rapidement les relations du système familial avec d’autres systèmes, mais surtout les appuis sur lesquels la famille compte ou ne compte pas. Il y a trois catégories de vecteurs (traits). Un gros pour représenter la connexion forte, importante et positive. Un autre, discontinu pour représenter les connexions faibles, et un troisième, trait continu coupé par de petites lignes obliques successives pour des situations de relation tendue et conflictuelle. Tout au long de chaque trait on peut dessiner des flèches dans l’une ou l’autre direction pour indiquer la direction, intérêt, énergie, etc, des ressources. Ces traits doivent mettre en liaison chaque système externe, avec le cercle qui représente la famille (central) et avec chacun des membres de celle-ci représentés par des cercles plus petits à l’intérieur du cercle central.

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

La construction de ce schéma « ecomapa » peut être faite directement par l'enquêteur social ou avec la participation de la famille.

Avenida Carrera 68 N°64C-75 PBX 437 76 30
 Information, plaintes et réclamations 01 8000 918080
<http://www.icbf.gov.co>
 Bogota, D.C. - Colombie

X - BIBLIOGRAPHIE

LIVRES SUR L'ADOPTION

ADLER (Jacqueline)	L'adoption vécue	Seuil (1978)
AUDONARD (Marie-Jo)	S'il te plaît, emmène-moi chez toi	Document Fixot
AZOULAY (M) DAMIENS (M)	Comment adopter un enfant	Nathan - Enfants magazine 1992
BERGER (Maurice)	L'enfant et la souffrance de la séparation	Dunod
BONNET (Catherine)	Geste d'amour - accouchement sous X	Odile Jacob (1996)
BONNET (Catherine)	Les enfant du secret	Odile Jacob (1992)
BRAGANCE (Anne)	Annibal (ou l'adoption d'un petit frère)	Robert Laffont (1991)
CAMDESSUS (Brigitte)	L'adoption : une aventure familiale	ESF (1995)
CHALON (Simone)	L'enfance brisée	Le Pré aux Clercs (1978)
CHALON (Simone)	L'enfance retrouvée	Le Pré aux Clercs (1992)
DELFIU de GRAVELAINE (J)	Paroles d'adoptés	Robert Laffont
DOLTO (F) RAPOPORT (D)	Enfants en souffrance	Stock / Pernoud
DUFOUR (Josette)	Adopte moi quand même	Fayard (1991)
GALAINENA (Mirentchu)	L'adoption voyage au bout d'un désir	La Découverte (1998)
GALIN (Dagmar)	Des enfants tombés du ciel (adoption de 3 enfants de Bogota)	Amitiés Diffusion Hatier
GORE (Claire)	Enfants délaissés, adoptions tardives en France et en Europe	ESF (2001)
GRANGE (Dominique)	Je t'ai trouvé au bout du monde	L. de Poche -Stock (1987)
GRANGE (Dominique)	Victor, l'enfant qui refusait d'être adopté	Stock/L. Pernoud (1993)
GUTTON (Jean-Pierre)	Histoire de l'adoption en France	Publisud (1993)
HUSER (France)	Aurélia (adoption d'une petite indienne)	Seuil/Point Roman
LAFOND (Florence)	L'adoption	Les Essentiels Milan (1999)
MARINOPOULOS (Sophie)	De l'une à l'autre : de la grossesse à l'adoption	Hommes et Perspectives (1997)
MARINOPOULOS (Sophie), SELLENET (Catherine) et VALLEE (Françoise)	Moïse, Œdipe, Superman...de l'abandon à l'adoption (hautement recommandé)	Fayard (2003)

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.

MATTEI (Jean-François)	Enfants d'ici, enfants d'ailleurs	La Documentation française (1995)
MONTEL GIROD (Anne)	Itinéraire d'un amour	Filipacchi (1992)
MONLEON (Jean-Vital de)	Naître ici, grandir là-bas : l'adoption internationale	Belin (2003)
NOUVEL-ROUSSELOT (Colette)	L'adoption à fleur de peau (2 adoptions en Colombie)	Olbia (2000)
OLIVIER (Camille)	Adopter un enfant	Calmann Lévy (1990)
OZOUX-TEFFAINE (Omblin)	L'adoption tardive : entre deux vies	Stock (1987)
PEYRET (Janice)	Guide de l'adoption	Marabout (2002)
PLESSIS du RAUSSAS (C)	Au plus petit d'entre les miens	Fayard
REBONDY (Denise)	D'où je viens, moi ? (l'arbre généalogique)	Retz (1997)
ROBERTE (Alberte)	L'adoption et après ?	Ergo Pres (1989)
ROUJOL-PEREZ (Guylaine)	Journal d'une adoption en Colombie (adoption d'un enfant de 12 ans à Cali)	L'Harmattan (2002)
RUDE-ANTOINE (Edwige)	Adopter un enfant à l'étranger	Odile Jacob (1999)
SERVAN-SCHREIBER (Sylvie)	Les enfants du cœur : 18 histoires d'adoption	Hachette/carrière (1991)
SALVAGE-GEREST (Pascale)	L'adoption	Dalloz/Connaissance du droit (1992)
SOULE (M) GOLSE (B)	Origines, identités, destinées	E.S.F. (1996)
WOLINSKI (Maryse)	L'adoption d'une autre naissance	Barrault (1984)

REVUES SUR L'ADOPTION

AUTREMENT N°96	Abandon et adoption, lien du sang, liens d'amour	Février 1988
CROISSANCE	Adoption	1996
LIEUX DE L'ENFANCE N°1 et N°2	Privat, l'adoption	1985
LES DROITS DE L'ENFANT DANS L'ADOPTION NATIONALE ET INTERNATIONALE	Service Social International, Genève	Nov. 1999
L'ADOPTION, une filiation affective (Supplément)	Actualités Sociales Hebdomadaires	2000

Voir également de nombreux rapports et actes de colloque publiés à la Documentation Française

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.



Adhésion 2012

Pour recevoir la Lettre trimestrielle, bénéficier des permanences téléphoniques, de l'écoute post-adoption, des conseils des délégués régionaux, leur demander les dossiers 2 à 4 sur toute la procédure d'adoption en Colombie, les fiches Ville, la fiche Service Militaire, recevoir l'invitation à l'Assemblée générale annuelle, aux manifestations locales, pique-nique, conférences, réunions d'information, pour faire poids dans les bouleversements actuels du paysage de l'adoption en France et participer aux réflexions et actions de l'association dans ce domaine, pour soutenir l'APAEC dans ses actions au profit de l'enfance défavorisée en Colombie.

MEMBRE ACTIF : 36 € PAR FOYER - MEMBRE BIENFAITEUR : A PARTIR DE 50 €

NOM :

PRENOM M : Mme :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : [][][][][] VILLE :

TEL FIXE : PORTABLE :

E-MAIL (en majuscules svp) :

PROFESSION M : Mme :

EN COURS DE PROCEDURE D'ADOPTION EN COLOMBIE

Date agrément : Date liste d'attente :

ENFANTS: Prénoms	Date de naissance	Date d'adoption (s'il y a lieu)	Ville colombienne / Autre pays

ACCEPTERIEZ-VOUS DE VOUS IMPLIQUER DANS L'ASSOCIATION :

Aide à l'action locale de votre délégué régional Participation au Conseil d'Administration

Compétence professionnelle : communication contrôle comptable animation de groupes de paroles

autres

PREFEREZ-VOUS, DANS L'AVENIR, RECEVOIR LA LETTRE DE L'APAEC

PAR COURRIER ELECTRONIQUE OU PAR COURRIER PAPIER

Merci de bien vouloir envoyer votre chèque libellé à l'ordre de l'APAEC à :

Claudine FAUQUE

216 CHEMIN DES BAS VIGNONS - 91100 CORBEIL ESSONNES Un reçu vous sera adressé vous permettant de déduire 66% du montant de votre cotisation de celui de votre revenu imposable, conformément aux dispositions fiscales en vigueur. Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Ces informations sont à l'usage exclusif de l'APAEC.

© Copyright APAEC Novembre 2011. Tout droit de reproduction, même partielle, et d'adaptation réservée pour tous pays.